

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 2

À l'alinéa 206, supprimer le mot :

« effectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision inutile, ce mot n'apparaissant pas dans les articles auxquels renvoie précisément cet alinéa.